

Assemblée communale 12 décembre 2011

Présidence : Monsieur Stéphane Sudan, Syndic

Présences : 99 citoyennes et citoyens actifs

Scrutateurs : Madame Delphine Etienne-Tomasini et Messieurs Willy Rigolet, Lionel Chapuis, Gaspard Bozier, Mathieu Allemann et Bruno Pasquier

Monsieur Stéphane Sudan, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes à cette Assemblée, dont le sujet principal sera l'approbation des budgets 2012 du Foyer « La Rose des Vents » et de la Commune.

Il tient à excuser Monsieur Yan Schorderet, Conseiller communal, en voyage à l'étranger.

Madame Anette Leuzinger, Secrétaire communale, rédigera le procès-verbal. De plus, en vertu de l'article 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la présente séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

Monsieur le Syndic ajoute que toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de Madame Anette Leuzinger, ainsi que des nouveaux citoyens qui n'ont pas encore atteint leur dix-huitième anniversaire, à savoir Monsieur Danick Dématraz et Mademoiselle Marie Pasquier.

CONVOCATION - TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 48 du 2 décembre 2011, une convocation adressée par un tous-ménages et un avis aux piliers publics.

Monsieur Bernard Allemann relève avoir eu des difficultés à télécharger la convocation sur le site Internet communal ; Monsieur le Syndic précise qu'il s'agit d'un fichier PDF qui ne doit pas poser problème. Des personnes dans l'assistance témoignent avoir pu consulter le document sans autre. L'intervention de Monsieur Allemann ne requière aucune suite.

Les tractanda sont les suivants :

1. **Procès-verbal du 2 mai 2011** (ne sera pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 04/2011) ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, art. 13 RE, et publié sur le site Internet www.broc.ch
2. **Promotions civiques**
3. **Règlement communal relatif à la gestion des déchets** - Révision et approbation
4. **Budgets 2012**
 - 4.1. **Foyer « La Rose des Vents »** - Rapports de la Commission financière
 - 4.1.1. Budget de fonctionnement
 - 4.1.2. Budget des investissements :
 - a) Agrandissement de la salle à manger et remplacement du mobilier - Fr. 496'000.-
 - b) Remplacement du revêtement de sol des étages - Fr. 58'000.-
 - c) Changement de la centrale téléphonique - Fr. 35'000.-
 - 4.2. **Commune de Broc** - Rapports de la Commission financière
 - 4.2.1. Budget de fonctionnement

4.2.2. Budget des investissements

- a) Réfection de routes communales - Fr. 100'000.-
- b) Piscine : étude des installations de filtration, divers travaux de maçonnerie et achat d'équipements - Fr. 84'500.-
- c) Achat d'un véhicule pour le Service des forêts - Fr. 40'000.-

5. Planification financière cinq ans 2012/2016 - Rapport de la Commission financière

6. Vente de terrain - Rue du Tir, art. 307 partiel et 1002 - Délégation de compétence

7. Divers

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour ne soulevant aucune question, la séance aura lieu selon les tractanda proposés et acceptés.

1. PROCES-VERBAL

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 mai 2011 ne sera pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 04/2011 ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, conformément à l'article 13 RE, et aussi publié sur le site Internet communal, www.broc.ch.

Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité. Des remerciements vont à son auteure, Madame Anette Leuzinger, pour sa rédaction.

2. PROMOTIONS CIVIQUES

Selon une tradition instaurée en 1971, c'est la quarantième fois que dix-sept nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens, nés en 1993, sont cités pour leur accession à la majorité civique, y compris leurs contemporains étrangers.

Monsieur le Syndic leur adresse, au nom de toute la collectivité, ses plus vives félicitations. Ils peuvent désormais voter au niveau communal, cantonal et fédéral, exprimer leur avis, se prononcer personnellement sur des objets soumis au peuple et participer à la vie politique ; ceci dès ce mercredi pour les élections fédérales qui s'annoncent passionnantes. Ces droits vont de pair avec les devoirs de chaque citoyen. Il les encourage à ne pas rester passifs tant au niveau de leur vie personnelle que professionnelle, à prendre les choses en main, à voter sur des objets intéressant la collectivité, leur entourage et leur avenir et à être actifs afin de ne pas laisser les autres décider pour eux. Ayant la chance de pouvoir compter sur une liberté d'expression, fruit de la démocratie, Monsieur le Syndic les motive à en faire bon usage, à savoir tirer leur épingle du jeu, à être fort comme le franc, à se démarquer, à ne pas abandonner, ni se décourager, à être celles et ceux qui construiront et non celles et ceux qui subiront. Enfin, il leur souhaite « bonne chance » dans cette grande aventure.

Comme indiqué dans l'invitation qui leur est parvenue, le diplôme et le livre « Broc, village de Gruyère » leur seront remis lors de la soirée organisée conjointement avec la Paroisse le 14 janvier 2012.

Monsieur le Syndic invite les intéressés à se lever à la citation de leur nom, et l'assistance de les applaudir.

3. REGLEMENT COMMUNAL RELATIF A LA GESTION DES DECHETS - REVISION ET APPROBATION

Dans le courant 2010, Monsieur le Syndic annonce que plusieurs réclamations ont été enregistrées au sujet de la taxe ordure 2009 facturée en fin d'année. Le Conseil communal les a rejetées. Il a été recouru contre la décision de l'Exécutif auprès du Préfet. Ce dernier a conclu à l'acceptation du recours et a demandé à la Commune de mettre à jour son

Règlement datant de 1999. Il cède la parole à Monsieur Laurent Comte, Conseiller communal en charge de ce dicastère, pour de plus amples explications sur la nécessité de cette mise à jour.

Celui-ci relève que le nouveau Règlement concernant la gestion des déchets ne bouleverse pas l'organisation régie par l'ancienne teneur de 1999, s'agissant surtout d'une clarification de différents points.

Etant donné que les personnes présentes ont pu consulter le projet de ce Règlement auprès du Secrétariat communal notamment, Monsieur le Syndic propose de ne pas en faire la lecture intégrale mais de présenter les articles ayant subi les modifications les plus importantes. Personne ne se manifestant dans l'assistance, il donne à nouveau la parole à Monsieur Comte.

Ce dernier évoque les principales modifications qui résident dans les articles 6, 7, 21 et 22. Dans les deux premiers, il est précisé la définition des déchets urbains ; pour ce qui est des deux derniers, il s'agit du changement de mode de taxation. En effet, jusqu'à ce jour la Commune de Broc pouvait percevoir une taxe de base de Fr. 80.- par ménage et Fr. 55.- par personne seule, par année. Or, c'est la définition-même du mot « ménage » qui pose problème ; au sens du Règlement de 1999, il était tenu compte - dans la facturation - du statut marital pour justifier le ménage. Selon la loi, il n'est plus possible de se baser sur ce paramètre et c'est pourquoi le Conseil communal propose une taxe de base annuelle de Fr. 100.- au maximum par personne et par an, dès le premier janvier de la vingt et unième année. Cette pratique est courante dans plusieurs communes ; elle permet de simplifier la facturation et également d'appliquer de manière plus équitable le principe « pollueur-payeur ».

De plus, le Règlement tarifaire remplace le Règlement d'exécution complétant les dispositions de 1999. Dans ce document, le Conseil Communal fixe les diverses taxes pour l'année suivante. Il permet de prévoir chaque année des taxes adaptées au budget, en toute transparence. Pour l'année 2012, une taxe de Fr. 50.- par personne est prévue ; il en résulte une recette supplémentaire de Fr. 20'000.-, par rapport à l'ancienne taxation. Ce montant sera affecté à des améliorations de la déchetterie, principalement l'achat de rampes et d'escaliers en caillebotis sécurisant l'accès aux différentes bennes.

Répondant à une intervention de Madame Myriam Scherly, Monsieur le Syndic précise que la taxe est fixée à un maximum de Fr. 100.- ; la détermination de ce plafond, principe déjà en vigueur pour les taxes aux sacs par exemple, est une obligation légale en terme de Règlement ; ceci évite également au Conseil communal de devoir présenter à l'Assemblée chaque variation de la taxe. En outre, les communes de Riaz ou Bulle pratiquent un tel montant ; Vuadens, par exemple, a fixé la taxe à Fr. 65.-/personne et par an. Ainsi, dans un ménage (deux personnes) qui payait auparavant Fr. 80.-/an, il y aura deux taxes pouvant atteindre au maximum de Fr. 100.-/personne.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, la révision du Règlement communal sur la gestion des déchets est acceptée par 89 voix, 2 avis contraires et 5 abstentions.

4. BUDGETS 2012

4.1. FOYER « LA ROSE DES VENTS » - RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE

4.1.1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comme signalé dans la convocation, Monsieur le Syndic annonce que le budget de l'année 2012 a une nouvelle fois pu être équilibré, dégageant même un surplus de recettes de Fr. 14'500.-. Cette situation est le résultat d'une gestion rigoureuse de la part de la Direction et de la Commission de Direction du Foyer. Il donne la parole à Monsieur William Horner, Conseiller communal responsable des finances, qui présente les éléments financiers de ce budget de manière détaillée.

Ce dernier précise, au préalable, que l'analyse à laquelle a fait allusion Monsieur le Syndic s'articule autour de trois secteurs de gestion - les **Soins**, le **Socio-hôtelier** et le **Financement** - avec en complément la présentation des **Chiffres clés**.

En ce qui concerne le premier secteur, les **Soins**, le résultat est équilibré, la totalité des charges salariales et sociales (Fr. 3'234'000.-) étant financée par la LAMal, et les taxes couvrant les frais d'accompagnement ; par accompagnement on entend les actes qui contribuent au maintien et au développement des capacités physiques, psychiques, spirituelles et sociales du résident.

Pour ce qui est du deuxième secteur, le **Socio-hôtelier**, il faut noter la légère augmentation des taxes d'hébergement, fixées par le Conseil d'Etat, soit une progression de 1 % en 2012 par rapport à 2010 ; cette augmentation ne sera malheureusement pas en mesure d'absorber les charges qui, elles, vont s'accroître de 3.2 % pour la même période. Cette dichotomie, déjà relevée maintes fois antérieurement, se traduit par une insuffisance de couverture en 2012 de quelque Fr. 96'000.-, soit le quadruple de celle enregistrée dans les comptes de 2010.

Quant au troisième secteur, le **Financement**, il va boucler avec un excédent de produits pour Fr. 111'000.-. La facturation des frais financiers, soit pour 2012 Fr. 13.85 par jour et par lit, permet ainsi de compenser comptablement la perte enregistrée dans le secteur précédemment commenté.

Enfin, le récapitulatif des **Résultats résumés**, laisse apparaître l'impact des trois secteurs dans la situation globale du Foyer qui se traduit, comme annoncée, par un surplus de recettes de Fr. 14'500.-.

Le détail des **Chiffres clés** révèle les constatations suivantes : constance dans l'évolution des charges salariales et sociales par rapport aux coûts totaux, soit un peu plus que 80 % ; pour 2012, ces charges précitées se montent à Fr. 8'383.- par mois et par lit ; l'effectif du personnel et le taux d'occupation demeurent stables.

Monsieur le Syndic donne ensuite la parole à Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, qui annonce le préavis positif de ladite Commission pour ce budget 2012 et propose à l'Assemblée de l'accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le budget de fonctionnement 2012 du Foyer de « La Rose des Vents » avec un résultat positif de Fr. 14'500.-, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

4.1.1. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

A) AGRANDISSEMENT DE LA SALLE A MANGER ET REMPLACEMENT DU MOBILIER - FR. 496'000.-

Pour la présentation du message technique de cet investissement, Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, membre de la Commission de Direction du Foyer.

Ce dernier relève que le Foyer a ouvert ses portes en 1989. Au moment de sa construction, il était destiné à des résidents bénéficiant encore d'une certaine mobilité. Au fil des ans, la situation a beaucoup évolué et de plus en plus de personnes utilisent une chaise roulante ou un rollator. Ces aides à la marche et à la mobilité étant nombreuses, l'accès aux tables devient quant à lui très difficile. Cet encombrement entrave également le déplacement des résidents autonomes augmentant ainsi le risque de chute. De plus, plusieurs résidents ont besoin d'aide pour manger et de la place est donc nécessaire pour les soignants apportant l'assistance requise. Le plaisir de la table est important et il est souhaité d'offrir aux résidents de notre institution un lieu convivial où ils se sentent bien. La philosophie de l'institution veut que tous les résidents puissent prendre leurs repas en salle à manger, quel que soit le handicap, évitant ainsi une forme de ségrégation. L'adaptation de la salle à manger aux besoins d'aujourd'hui est ainsi devenue nécessaire. Ce concept tient également compte de l'aspect social de la mission de l'institution et de son ouverture vers l'extérieur.

Cela se traduit notamment par l'accueil des familles lors des soupers annuels, des manifestations et diverses fêtes organisées tout au long de l'année.

La nouvelle construction, d'une superficie de 80 m² utilisables, permettra de bénéficier d'une surface totale de 168 m². La nouvelle partie est une construction rectangulaire, non excavée, venant se greffer à la façade ouest de l'actuelle salle à manger. Dotée d'un toit plat et de baies entièrement vitrées, elle offrira aux résidents un nouvel espace lumineux, fonctionnel et esthétique. Les équipements techniques actuels (chauffage, ventilations, etc.) seront en mesure, après quelques adaptations, d'assurer à cet agrandissement tout le confort requis. Les prescriptions liées aux domaines techniques ayant beaucoup évolué depuis la construction de 1989, il faudra procéder à certaines mises en conformité. Un nouveau mobilier sera nécessaire pour assurer aux personnes dépendantes une prise en charge répondant aux recommandations en vigueur pour l'accueil de personnes à mobilité réduite. Dans la nouvelle configuration, 52 places seront disponibles.

En conclusion, ce projet d'agrandissement répond à un réel besoin et assurera aux résidents un accueil de qualité, tout en permettant au personnel de travailler dans des conditions optimales.

Sur la demande de Monsieur le Syndic, Monsieur William Horner, Conseiller communal responsable des finances, donne lecture du rapport financier qui prévoit la réalisation de cet investissement par un prélèvement sur la trésorerie courante avec les composantes annuelles suivantes : amortissement de 3 % sur l'immeuble (agrandissement pour Fr. 461'000.-) et de 15 % sur le mobilier (changement pour Fr. 35'000.-), intérêt de 2.88 %, soit une charge totale de Fr. 33'370.-.

Monsieur le Syndic invite ensuite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ce projet et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Monsieur Alexandre Raboud demande si une adaptation du prix de pension sera pratiquée en regard de cet investissement.

Monsieur Horner répond que le prix en question est fixé par les instances supérieures ; dans l'optique de ce projet, il a, en outre, été évalué qu'il sera possible de facturer davantage de frais, notamment financiers. Vue la situation financière du Foyer, une telle dépense paraît tout à fait supportable ; par ailleurs, le taux d'intérêt présenté a été choisi avec prudence.

Soumis au vote, cet investissement de Fr. 496'000.- pour l'agrandissement de la salle à manger du Foyer et le remplacement du mobilier est accepté par l'Assemblée à main levée par 95 voix et 1 abstention.

B) REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE SOL DES ETAGES - FR. 58'000.-

Pour la présentation du message technique de cet investissement, Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Fernand Vial, Conseiller communal membre de la Commission de direction du Foyer.

Ce dernier relève que le revêtement de sol des corridors des étages est usé et abîmé, particulièrement aux endroits où le passage des chariots est fréquent. Cette rénovation s'inscrit dans la planification des travaux de maintenance de l'état général du bâtiment et représente un coût d'investissement de Fr. 58'000.-.

Sur la demande de Monsieur le Syndic, Monsieur William Horner, Conseiller communal responsable des finances, donne lecture du rapport financier qui prévoit la réalisation de cet investissement par un prélèvement sur la trésorerie courante avec un amortissement de 10 %, soit une charge totale de Fr. 5'800.-.

Monsieur le Syndic invite ensuite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ce projet et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Soumis au vote, cet investissement de Fr. 58'000.- pour le remplacement du revêtement de sol des étages est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

C) CHANGEMENT DE LA CENTRALE TELEPHONIQUE - FR. 35'000.-

Pour la présentation du message technique de cet investissement, Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Fernand Vial, Conseiller communal membre de la Commission de direction du Foyer.

Ce dernier relève que la centrale téléphonique doit être changée, car le fabricant a arrêté la production de ce modèle et les pièces de rechange ne sont plus livrables. L'ère est passée au système informatique (IP) et l'équipement doit être modernisé, afin de garantir un fonctionnement optimal de la téléphonie, notamment pour la gestion de l'appel-malade.

Sur la demande de Monsieur le Syndic, Monsieur William Horner, Conseiller communal responsable des finances, donne lecture du rapport financier qui prévoit la réalisation de cet investissement par un prélèvement sur la trésorerie courante avec un amortissement de 20 %, soit une charge totale de Fr. 7'000.-.

Monsieur le Syndic invite ensuite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ce projet et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Soumis au vote, cet investissement de Fr. 35'000.- pour le changement de la centrale téléphonique est accepté par l'Assemblée à main levée par 95 voix et 1 abstention.

4.2. COMMUNE DE BROC - RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE

4.2.1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Tel que précisé dans la convocation, Monsieur le Syndic relève être en mesure de présenter un budget 2012 pratiquement équilibré. Grâce à une gestion rigoureuse et le souci permanent de diminuer la dette, les finances communales peuvent ainsi évoluer favorablement, et cela tout en faisant face à l'essentiel des besoins inhérents à la gestion de notre Commune.

Il donne la parole à Monsieur William Horner, Conseiller communal responsable des finances, qui présente les éléments de ce budget de manière détaillée.

Le **Tableau général des revenus**, totalisant Fr. 8'575'000.-, démontre l'impact de la péréquation intercommunale sur l'ensemble des recettes, péréquation devenue effective le 1^e janvier 2011.

Pour ce qui est du **Tableau général des charges**, totalisant Fr. 8'593'000.-, il nous permet de mettre en évidence les charges de structure (78 % du total) pour 2012, niveau identique pour les deux périodes comparatives.

La projection des **Salaires et charges sociales**, coût total pour 2012 de Fr. 1'378'000.-, révèle une progression par rapport à 2010, et un ratio équivalent si l'on se réfère à 2011. L'accroissement constaté entre 2010 et 2011 avait été l'objet d'explications lors de l'adoption du budget 2011. A fin 2007, soit cinq ans auparavant, la charge était de Fr. 1'314'000.- ; elle n'a donc progressé que de 10.5 %.

En ce qui concerne les **Charges liées totales** 2012, Fr. 4'363'000.-, elles vont absorber quelque 97 % du produit de l'impôt direct des personnes physiques. La progression en 2012 de l'ensemble de ces charges, 2.0 % comparée à 2011, reste à notre avis raisonnable.

Les **Charges liées cantonales** 2012 vont s'élever à Fr. 2'563'000.-, en progression de 5.0 % se référant à 2011 ; cet accroissement est constaté dans pratiquement toutes les rubriques. Quant aux **Charges liées des associations de communes**, elles se montent à Fr. 1'545'000.- pour 2012. Elles progressent de près de 9.0 % depuis 2010, et cela aussi dans tous les domaines, à l'exception évidemment des annuités constantes pour les immeubles du CO de La Tour-de-Trême et le HSF de Riaz, soit Fr. 250'000.- pour les deux entités. Point à relever : l'évolution des aides matérielles qui ont augmenté de 33 % en deux ans, pour être budgétisées à Fr. 206'000.- en 2012. En outre, l'évolution quelque peu négative dans le monde du travail et les effets directs de la nouvelle loi sur le chômage sont à l'origine de cette situation.

Dans le domaine des **Charges diverses engagées**, Fr. 255'000.- en 2012, elles restent aux niveaux antérieurs, avec cependant désormais la prise en compte, par le Canton, des assurances maladie non payées par les indigents. Cette prise en charge cantonale n'est cependant pas gratuite puisque, en contrepartie, le subventionnement accordé par l'Etat au Réseau Santé pour l'aide matérielle passera de 50 % à 40 %. A titre indicatif, cette aide matérielle budgétisée en 2012 par ledit Réseau se monte globalement à Fr. 7'950'000.-, soit environ subventions déduites Fr. 4'160'000.- annuellement à charge des communes gruériennes.

En matière d'exploitation de la **Piscine**, une perte semblable aux années antérieures est attendue pour 2012, soit quelque Fr. 100'000.-.

Les coûts de l'**Edilité**, Fr. 530'000.-, est au niveau des années précédentes. Cette charge inclut pour Fr. 30'000.- le coût de la modernisation de l'éclairage planifiée en cinq étapes à partir de 2011.

A ce sujet, Monsieur Yves Sudan souhaite obtenir davantage d'informations : est-ce que la Commune se dirige vers une énergie verte ou à LED ?

Monsieur Alain Jan, Conseiller communal en charge de ce dicastère, relève que depuis quelques années un montant annuel est alloué au changement de l'éclairage dans le budget de fonctionnement ; le but étant de remplacer l'ensemble des lampes ne répondant plus aux normes. D'ici deux à trois ans, tout l'éclairage aura ainsi été révisé. Concernant la technologie LED, les tests sur la durée de vie de telles ampoules ne sont pas encore assez avancés ; l'évolution de ce domaine est donc à suivre avec attention.

Monsieur William Horner poursuit ensuite avec le domaine de l'**Approvisionnement en eau** dont le résultat attendu est pratiquement équilibré ; la perte de Fr. 5'000.- est portée en diminution de la réserve qui va s'élever à Fr. 161'000 à fin 2012.

Le secteur de l'**Epuration des eaux** va se solder par une légère insuffisance de couverture, Fr. 11'000.- ; cette dernière sera compensée avec la réserve dont le solde atteindra de Fr. 134'000.-, au 31 décembre 2012.

Le déficit de la **Déchetterie**, Fr. 28'000.-, représente le 11 % du total des charges, en diminution par rapport à 2010. La révision du Règlement soumis à la présente Assemblée permettra de reconsidérer certains tarifs et cela en vue d'une meilleure couverture des coûts. L'exploitation des **Forêts** dépend de nombreux facteurs souvent liés aux conditions atmosphériques et aux programmes de coupes. Le déficit attendu, Fr. 21'000.-, n'appelle pas de commentaires particuliers.

Un regard analytique sur la statistique faisant état du **Produit de l'impôt cantonal par habitant** révèle malheureusement la faiblesse persistante du tissu fiscal brocois. La Commune est située désormais, à fin 2009, avant-dernière dans le classement des cités gruériennes de plus de 1'250 habitants. Dans le cas où Broc serait au moins dans la moyenne du district, quelque Fr. 800'000 d'impôts de plus seraient encaissés. Il est vrai que ce handicap est pris en compte favorablement dans la péréquation financière, l'Indice brocois de Potentiel Fiscal (IPF) étant faible.

Dès lors, l'évaluation des **Impôts des personnes physiques** (Fr. 4'492'000.-) pour 2012 se doit d'être prudente, bien que les prévisions émises par le Canton prévoyaient une progression durant la période 2009 - 2012 de l'ordre de 8.4 %. Il a été estimé que ledit impôt pourrait progresser d'au moins 1 %, élément auquel a été ajouté le résultat d'une évaluation pour l'apport de contribuables qui vont occuper les quelque 50 nouveaux appartements mis maintenant sur le marché.

En matière de **Frais financiers** (Fr. 878'000.-), une augmentation des intérêts et des amortissements est constatée ; si l'on tient compte de l'influence des charges dues à l'autonomie en eau, l'évolution des intérêts est une diminution de 10 %, et celle des amortissements une augmentation de 3 %.

Quant au **Patrimoine**, la diminution des charges vient du fait qu'il a été budgétisé un montant inférieur pour l'entretien des chalets. La conséquence est que l'excédent des recettes (Fr. 30'000.-) sera supérieur en 2012 par rapport aux années antérieures.

En fin de présentation, le tableau des **Résultats résumés** rappelle synthétiquement les différentes composantes de l'excédent prévisible des charges, soit Fr. 2'000.- pour 2012.

Monsieur le Syndic donne ensuite la parole à Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, qui annonce le préavis positif de ladite Commission pour ce budget 2012 et propose à l'Assemblée de l'accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le budget de fonctionnement 2012 de la Commune de Broc, avec un excédent de charges de Fr. 2'000.-, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

4.2.2. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

A) REFECTION DE ROUTES COMMUNALES - FR. 100'000.-

Pour la présentation du message technique de cet investissement, Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Alain Jan, Conseiller communal suppléant de Monsieur Yan Schorderet excusé à cette Assemblée.

Monsieur Jan relève que certaines chaussées des routes communales doivent être réfectionnées, ceci afin de garantir un entretien global correct du réseau routier de la Commune, selon le plan et les photos annexés au présent. Les routes de « Forcel » et des « Marches » présentent des anomalies importantes, avec la présence de nids de poule, fissures longitudinales et une épaisseur d'enrobé trop faible pour supporter du trafic (Route de « Forcel ») ; celles-ci devront être traitées au printemps 2012. De plus, un trottoir sera construit sur la Route de « Forcel », au niveau du carrefour « Rue de Forcel/Rue du Tir », selon les aménagements prévus dans le cadre des modérations de trafic, afin d'assurer une sécurité optimale pour les piétons. Les surfaces à rénover seront fraisées avec la pose d'une nouvelle couche de roulement par les soins d'une entreprise spécialisée. Il est précisé qu'un montant de Fr. 20'000.- est demandé pour la construction du trottoir en parallèle de l'assainissement de la chaussée (inclus dans l'investissement).

Sur la demande de Monsieur le Syndic, Monsieur William Horner, Conseiller communal responsable des finances, donne lecture du rapport financier qui prévoit la réalisation de cet investissement par un emprunt avec les composantes annuelles suivantes : amortissement de 4 % sur la réalisation du trottoir (Fr. 20'000.-) et de 7 % sur les réfections diverses des routes (Fr. 80'000.-), intérêt de 3 %, soit une charge totale annuelle de Fr. 9'400.-.

Monsieur le Syndic invite ensuite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ce projet et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Monsieur Daniel Dématraz s'inquiète d'une éventuelle participation financière de l'entreprise ayant réalisé l'immeuble à la Rue de Forcel, constatant que la chaussée a été fortement sollicitée (ouverture, etc.) par le chantier.

Monsieur Jacques Genoud, Conseiller communal, relève que l'entreprise doit remettre en état la route et sera ainsi intégrée financièrement dans la démarche. Monsieur le Syndic confirme cette dernière information.

Monsieur Yves Sudan relève le terme employé de « couche d'usure » à réaliser par le biais de cet investissement. A plusieurs endroits du village, cette couche n'a jamais été posée (Chenevières, Côte Sud), parfois depuis des dizaines d'années. De plus, il se dit surpris de cette non-réalisation et du choix du Conseil communal de réfectionner d'autres tronçons avant ceux antérieurement prévus. Il estime dommage de ne pas terminer les travaux à ces endroits avant de se concentrer sur de nouveaux secteurs, tout en comprenant les soucis de l'Exécutif quant aux dépenses.

Monsieur Genoud répond que les finances dictent la manière de fonctionner dans le domaine et reconnaît l'état de fait relevé par Monsieur Sudan.

Monsieur le Syndic, quant à lui, ajoute que certains tronçons à réparer dépendent de projets en cours, comme par exemple le chauffage à distance. Les endroits retenus par l'investissement proposé ont été déterminés par la dégradation particulièrement marquée des routes en question.

Soumis au vote, cet investissement de Fr. 100'000.- pour la réfection des routes communales est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

B) PISCINE : ETUDE DES INSTALLATIONS DE FILTRATION, DIVERS TRAVAUX DE MAÇONNERIE ET ACHAT D'EQUIPEMENTS - FR. 84'500.-

Pour la présentation du message technique de cet investissement, Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Stéphane Philipona, Conseiller communal.

D'une part, ce dernier relève que la piscine communale présente des signes sérieux de vieillissement tant au niveau des infrastructures que du matériel permettant son entretien. Il est donc nécessaire de procéder à une étude pour la mise à niveau des installations existantes, d'entreprendre certains travaux d'entretien et d'acquérir des équipements. Il faut également améliorer la qualité de filtration de l'eau qui ne correspond pas au standard actuel. Les analyses d'eau réalisées par le Laboratoire cantonal, organe de contrôle en la matière, sont hors normes pour ce qui est de la turbidité. C'est pourquoi un budget d'étude est indispensable pour permettre de chiffrer la mise à niveau des installations existantes. Le coût de cette démarche est devisé à Fr. 20'000.-. Quelques travaux doivent aussi être réalisés, dans le but de garantir la sécurité des utilisateurs, ceci pour un coût global de Fr. 25'000.- ((toiture vestiaires dames pour Fr. 13'000.- et divers rhabillages (avaloir et grilles, redressement de dalles, etc.)) pour Fr. 12'000.-.

D'autre part, le nettoyage des bassins pose problème, puisque le vieux robot « Mariner » est dans un état nécessitant de gros investissements pour sa réparation. C'est pourquoi il est opté plutôt pour son remplacement dont l'achat est devisé à Fr. 35'000.-. Enfin, dans le but de garantir la sécurité maximum des utilisateurs, un défibrillateur devient indispensable pour une infrastructure telle que notre piscine communale, au vu des normes en vigueur actuellement pour les établissements publics. Le coût de cet appareil est devisé à Fr. 4'500.-. A noter que cet appareil sera mobile et pourra sans autre être transféré à la halle de gym par exemple durant la fermeture de la piscine (de juin à fin août).

Au terme de cette présentation, Monsieur Alexandre Raboud se dit surpris de cet investissement et souhaite ouvrir le débat sur la piscine : que va-t-elle devenir, alors qu'un coût de Fr. 100'000.- est annuellement supporté pour son entretien et son ouverture ? N'est-ce pas prématuré - ce qu'il estime - de prévoir ces dépenses alors que d'autres projets sont en cours (centre sportif) ?

Monsieur le Syndic confirme que sans la réalisation de cet investissement, la piscine n'ouvrira pas en 2012 ; l'achat du « Mariner » et la réfection des vestiaires des dames sont indispensables. Au niveau du projet du centre sportif régional, faisant partie de différentes commissions à ce propos, il annonce que le dossier n'est pas abandonné. Les communes sont, en ce moment, préoccupées par d'autres éléments de dépenses futures et obligatoires, comme le troisième CO. Le centre sportif pourrait voir le jour au mieux à la fin de la législature en cours ; l'avancement du projet est freiné par différents paramètres dont l'entente globale des communes concernant leur participation financière aux sports en

Gruyère. Un élément est également actuellement à l'étude sur lequel les communes ne sont pas encore tombées d'accord ; il s'agit de la régionalisation des sports visant notamment à faire participer toutes les communes aux installations existantes, telles la piscine et la patinoire de Bulle, de Charmey ou de Broc. Pour ce qui est de la piscine de Broc, il faut relever que le 50 % de la fréquentation est brocoise, le 40 % gruérienne et 10 % touristique. Il est d'avis qu'il faut faire l'effort de la sauvegarder, comme c'est le cas depuis 1962, car c'est une installation qui est chère aux Brocois.

Monsieur Bernard Allemann se dit surpris de la motivation de l'Exécutif à la rénovation de la piscine, alors que d'autres installations comme celles du football et du tennis méritent également son attention.

Monsieur le Syndic confirme que le Conseil communal exécute les obligations lui incombant en entretenant l'extérieur du clubhouse du tennis, par exemple. Il relève que le Tennis-Club est au bénéfice d'une convention qui précise ses devoirs, à son tour, pour l'entretien (notamment interne clubhouse) des infrastructures, courts y compris ; ce qui n'est pas effectué de manière correcte actuellement. Concernant le football, la Commune alloue une somme de Fr. 10'000.- à Fr. 15'000.- annuellement pour les installations et le soutien aux juniors. La Commune se doit d'abord de maintenir les installations sportives strictement communales, telle la piscine.

Sur la demande de Monsieur le Syndic, Monsieur William Horner, Conseiller communal responsable des finances, donne lecture du rapport financier qui prévoit la réalisation de cet investissement par un emprunt avec les composantes annuelles suivantes : amortissement de 15 %, intérêt de 3 %, soit une charge totale de Fr. 15'210.-.

Monsieur le Syndic invite ensuite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ce projet et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Soumis au vote, cet investissement de Fr. 84'500.- pour l'étude des installations de filtration, divers travaux de maçonnerie et achat d'équipements est accepté par l'Assemblée à main levée par 89 voix, 4 avis contraires et 3 abstentions.

C) ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE DES FORETS - FR. 40'000.-

Pour la présentation du message technique de cet investissement, Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Laurent Comte, Conseiller communal.

Ce dernier relève que le Service forestier possède actuellement une Jeep « Landrover », véhicule indispensable afin de se rendre sur les différents chantiers, de transporter le matériel utile et de tracter une remorque. Ce 4x4 a été expertisé, mais n'est plus homologué pour transporter plus de deux personnes ; en effet, selon les nouvelles lois en vigueur, les banquettes longitudinales se trouvant à l'arrière ne sont plus aux normes. L'équipe forestière, composée de quatre personnes, a besoin impérativement d'un véhicule tout-terrain afin d'être efficace dans ses déplacements et ses tâches communales. Le budget d'investissement pour ce véhicule est basé sur une offre pour l'acquisition d'une Jeep de type Ford Ranger XL, munie de tous les accessoires spécifiques aux chantiers forestiers ; le prix est devisé à Fr. 40'000.-. D'autres offres seront évidemment étudiées dans le but de trouver le véhicule idéal à un prix concurrentiel. La Jeep actuelle sera, dès lors, mise en vente. Différents contacts avec des corps de sapeurs-pompiers ont déjà été pris ; sa valeur actuelle est estimée à Fr. 4'000.- environ.

Sur la demande de Monsieur le Syndic, Monsieur William Horner, Conseiller communal responsable des finances, donne lecture du rapport financier qui prévoit la réalisation de cet investissement par un emprunt avec les composantes annuelles suivantes : amortissement de 15 %, intérêt de 3 %, soit une charge totale de Fr. 7'200.-.

Monsieur le Syndic invite ensuite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ce projet et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Soumis au vote, cet investissement est accepté par l'Assemblée à main levée par 95 voix, et 1 abstention.

5. PLANIFICATION FINANCIERE CINQ ANS 2012/2016 - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Monsieur le Syndic introduit ce point en relevant que le Règlement de la Loi sur les communes - article 86b - exige la présentation de la planification financière à l'Assemblée communale, à raison d'une fois par année. Ce plan donne une orientation sur l'évolution des revenus pour les cinq ans à venir et des charges et cela malgré les difficultés d'évaluer de façon rationnelle l'ensemble des facteurs qui vont influencer dans le futur l'équilibre des finances. Il cède la parole à Monsieur William Horner, Conseiller communal responsable des finances, pour les commentaires sur les constatations faites en élaborant ces prévisions quinquennales.

Monsieur Horner annonce que ces dernières ont été établies sur la base des connaissances à fin novembre 2011, en tenant notamment compte des investissements prévus en 2012 dans le cadre de la présente Assemblée et les coûts relatifs à la rénovation urgente du bâtiment du Bureau communal, dossier qui sera présenté à une prochaine Assemblée. Il n'a pas été pris en considération le développement de diverses infrastructures brocoises souhaitées, voire nécessaires, telles qu'une salle polyvalente ou la création de salles de classes ; ces éléments demandant des études de coûts et des analyses de faisabilité technique et financière. Il en est de même pour ce qui est des investissements en liaison avec le Plan Général de l'Evacuation des Eaux (PGEE). L'échelonnement des coûts et des travaux n'est pas encore établi ; cependant, l'ensemble des dépenses seront autofinancées. La répercussion sur les finances communales des projets en relation avec le troisième CO et la réalisation d'un centre sportif régional n'a pu être prise en considération, aucune date ni la connaissance des coûts n'étant actuellement disponibles.

Il est précisé que les produits exceptionnels générés en particulier par des ventes de terrains communaux n'interviennent pas dans l'évaluation des revenus ; ils servent à accélérer les amortissements et contribuent à la diminution de la dette et des frais d'intérêts, en améliorant ainsi la structure bilancielle. Le graphique présenté, issu de nombreux calculs et d'estimations de tendances, en particulier très difficiles et aléatoires pour les revenus et produits au-delà du 1^e janvier 2013, révèle un certain équilibre jusqu'à fin 2015, avec une progression des charges régulièrement plus importantes se traduisant, à fin 2016, par un déficit de quelque Fr. 150'000.-. Cette évolution générale, qui est bien sûr à confirmer au fil des ans, peut être considérée comme favorable. La marge d'autofinancement, ou cash flow, qui pourrait se dégager est de l'ordre de Fr. 475'000.- en moyenne par année, facteur qui est finalement assez positif.

Monsieur le Syndic invite ensuite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il donne lecture du rapport de ladite Commission qui relève que cette projection réaliste a été faite sur la base des éléments connus à ce jour. Elle prend en compte l'apport bénéfique de la péréquation financière et démontre que l'équilibre précaire entre les recettes et les charges demande une analyse toujours plus pointue de la part des élus communaux, lors de l'établissement des budgets et des dépenses des deniers publics. Afin de pouvoir travailler avec cet outil au fil des prochains exercices, la planification financière doit être dynamique et remise à jour régulièrement. La Commission financière approuve ce plan financier présenté.

Monsieur le Syndic remercie la Commission financière de son message et répond à une intervention de Monsieur Jacques Chassot s'inquiète de l'avancement des réflexions du Conseil communal concernant la réfection du bâtiment du Bureau communal : il avait été

prévu, initialement, de présenter devant cette Assemblée communale un investissement pour l'assainissement du bâtiment. À la suite d'investigations approfondies sur la protection du bâtiment au sens des biens culturels (valeur 2), il est fortement compromis de prévoir des travaux d'isolation extérieure. L'étude pour la réhabilitation du bâtiment doit donc être affinée dans le sens où le Conseil communal ne souhaite pas payer la pose d'échafaudages, par ailleurs coûteuse, pour procéder à des travaux supplémentaires nécessitant un dispositif identique quelques temps plus tard. Il y a lieu d'être rationnel dans ce dossier, raison pour laquelle la présentation de cet investissement est repoussée et qu'il n'a pas été possible de le prévoir dans la planification financière, ne connaissant pas le montant exact de cet assainissement. Monsieur Chassot relève encore que le plan financier doit être un outil de travail mis à jour annuellement ; Monsieur le Syndic ajoute qu'il doit être effectivement actualisé selon les investissements à prévoir.

6. VENTE DE TERRAIN - RUE DU TIR, ART. 307 PARTIEL ET 1002 - DELEGATION DE COMPETENCE

Monsieur le Syndic relève que, depuis plusieurs années, la volonté du Conseil communal est de mettre en valeur ce terrain situé à la Rue du Tir. Profitant de la mise à jour du Plan d'Aménagement Local (PAL), cette démarche est réalisable. Il cède la parole à Monsieur Jacques Genoud, Conseiller communal responsable des constructions et de l'aménagement, pour la lecture du message.

Ce dernier indique que dans le cadre de la révision du PAL, l'Exécutif a proposé le changement d'affectation des terrains communaux situés à la Rue du Tir, entre la halle de gymnastique et le quartier de la Ruelle du Home. Initialement situés en zone d'intérêt général, ces terrains ont été affectés en zone résidentielle à moyenne densité, réservée aux habitations groupées et collectives dans le cadre de la révision du PAL en cours. La surface en question concerne les parcelles n° 307 (partielle, surface à détacher) et n° 1002 ; elle s'étend sur environ 5'430 m². La procédure de révision du PAL arrive à son terme et aucune opposition n'a été enregistrée concernant le changement d'affectation de ces parcelles. Aussi, le Conseil communal souhaite procéder à la vente de ces parcelles en l'état à un promoteur, afin qu'il les réalise (habitations) dans les meilleurs délais. L'équipement de base de ces terrains étant existant (accès, épuration et adduction d'eau), leur prix de vente est estimé à montant supérieur à Fr. 200.-/m². Plusieurs promoteurs ont été abordés, afin de formuler une offre pour l'acquisition de cette surface, accompagnée d'une esquisse d'intention des constructions qu'ils entendent réaliser sur ce terrain. Une fois toutes les offres rentrées, le Conseil communal souhaite pouvoir porter son choix sur un promoteur, en fonction du prix et des conditions d'achat proposés, mais également selon le projet de construction envisagée.

Dans cette optique, il demande à l'Assemblée communale l'octroi d'une délégation de compétence pour la vente des terrains communaux situés à la Rue du Tir, soit les parcelles n° 307 (partielle, surface à détacher) et n° 1002, d'une surface totale d'environ 5'430 m², au prix du marché, mais au minimum au prix de Fr. 200.-/m².

Madame Myriam Scherly s'inquiète de la rénovation de la halle de gymnastique ; ne vaudrait-il pas mieux de réserver le terrain qu'il est prévu de vendre pour une nouvelle halle ou une extension de la halle existante ? Elle est d'avis qu'il faudra prévoir une intervention à moyen ou long terme sur la halle actuelle vieillissante.

Monsieur le Syndic lui répond que le solde de la parcelle restant en propriété de la Commune est suffisant pour prévoir une halle double. Les réflexions à venir du Conseil communal permettront de déterminer si un nouveau bâtiment sera réalisé à la Rue du Tir ou sur les parcelles que la Commune a achetées, entre le quartier du Baly et la Rue des Ecoles (art. 779 et 984).

Monsieur Alexandre Raboud souhaite obtenir davantage de renseignements sur les critères posés par le Conseil communal aux promoteurs, dans le sens où vu la situation financière et fiscale, de la Commune, il serait opportun de cibler un certain genre de construction

(standing, PPE) ; ceci, dans le but de permettre une entrée en matière d'impôts de personnes physiques. En effet, il faut rester attentif au fragile équilibre entre ces recettes supplémentaires et les charges futures (écoles, déchetterie) engendrées par une augmentation de la population. Il propose qu'une séance d'informations soit prévue au début 2012, selon l'avancement du dossier, afin d'aviser la population des détails du projet.

Monsieur Genoud relève que les critères du projet, au départ, n'ont pas été fixés, ceci intentionnellement. À ce stade du dossier, il n'est pas encore possible de se préciser le style d'habitat à retenir (location, PPE) ; le Conseil communal souhaite effectivement privilégier des constructions en PPE mais, certaines remarques formulées par les personnes intéressées relèvent également le manque d'appartement en location dans notre Commune. Il sera porté une attention particulière aux projets présentés sur ces aspects ; l'idéal serait peut-être de trouver un compromis entre la PPE et la location.

Répondant à une question de Monsieur Raboud, Monsieur Genoud confirme que le but de demander la délégation de compétence à l'Assemblée communale est de permettre à l'Exécutif d'aller de l'avant dans ce dossier. Une information sur le choix du promoteur, à la population, ultérieurement, sera effectuée.

Monsieur le Syndic appuie cette réponse dans le sens où la conjoncture actuelle est très favorable avec la nouvelle H189 et l'attrait des gens de l'extérieur, notamment, pour notre région. Le Conseil communal souhaite avoir un droit de regard sur le projet qui sera réalisé ; il est prévu de vendre les articles en un bloc.

Monsieur Daniel Dématraz demande ce qu'il adviendra de la bande de terrain à l'Est de la surface à vendre, en direction de l'article 308 qui n'intéressera certainement pas le promoteur.

Monsieur Genoud confirme que cette bande est prévue avec la surface entière à vendre ; un éventuel échange pourrait avoir lieu, mais l'idée du Conseil communal n'est en tout cas pas de garder ce terrain qu'il faudrait entretenir. Monsieur le Syndic abonde dans ce sens.

Soumis au vote, cette délégation de compétence est acceptée par l'Assemblée à main levée par 94 voix, et 2 abstentions.

7. DIVERS

COMMISSIONS LOCALES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES

Au début de cette nouvelle législature, Monsieur le Syndic relève qu'il a été procédé à la formation des commissions locales et à la désignation des délégués au sein des Associations gruériennes. Au niveau communal, quelque onze commissions ont été constituées ; certaines sont obligatoires selon la Loi sur les communes et d'autres relèvent de l'organisation interne ou de projets en cours nécessitant un suivi spécifique. Pour ce qui est de la région, nous pouvons noter vingt-et-une délégations et trois au sein des comités directeurs des Associations, à savoir : William Horner, Président du Réseau Santé et Social de la Gruyère, Claude Cretton, Membre du comité directeur de l'Association des communes pour un cycle d'orientation en Gruyère, et Alain Jan, Vice-Président de l'Association intercommunale du comté de Gruyère. Le détail des commissions et délégations est consultable sur notre site Internet www.broc.ch, rubrique Autorités.

CHANGEMENTS AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL

Quelques changements sont intervenus au niveau du personnel communal administratif durant l'année 2011, comme le précise Monsieur le Syndic. Au chapitre des départs, il est fait mention de celui de Madame Jessica Magnin de Broc qui a obtenu avec succès son CFC d'employée de commerce en juillet 2011 ; et celui de Monsieur Lirim Asaj, de Bulle, ayant terminé son stage de maturité professionnelle commerciale et également obtenu avec succès le diplôme de l'école de commerce de Bulle, avec maturité, en septembre 2011. Au chapitre des arrivées, il est relevé celui de Madame Mélanie Monteiro, de Broc, qui a débuté son apprentissage d'employée de commerce, profil E, auprès de notre Administration en août 2011 ; et celui de Mademoiselle Mandy Wirz du Pâquier ayant débuté son stage de

maturité professionnelle commerciale dans le cadre de l'école de commerce, à Bulle, en juin 2011.

ABONNEMENTS CFF

Monsieur le Syndic annonce qu'à l'instar des années précédentes, la Commune associée à la Paroisse, met à disposition de la collectivité, deux abonnements de transports CFF au prix de 40.-. Le succès de ces billets n'est plus à démontrer et c'est tout naturellement que ce service est renouvelé. Afin de profiter des prix de commande 2011, les abonnements 2012 sont déjà disponibles auprès de notre Administration ; leur disponibilité est consultable sur notre site Internet www.broc.ch. Durant la fermeture des bureaux, en cette fin d'année, les abonnements seront vendus auprès de l'Administration communale de Riaz. Il ajoute que le prix de Fr. 40.- est pratiqué dans toute la Gruyère et qu'au départ de ce service à la population le prix des abonnements était de Fr. 3'500.-/an, contre Fr. 12'000.-/an actuellement. Grâce à une intervention de « Monsieur Prix » les communes ont pu compter sur des conditions encore acceptables pour continuer à proposer ces abonnements à leurs citoyens.

FERMETURE DES BUREAUX ET CHANTIERS COMMUNAUX DURANT LES FETES DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Syndic indique la fermeture des bureaux et des chantiers communaux, à l'exception de la déchetterie, durant les fêtes de fin d'année. Celle-ci aura lieu du lundi 26 décembre 2011, au dimanche 8 janvier 2012 ; la reprise étant fixée au lundi 9 janvier 2012. A noter que le ramassage des ordures ménagères aura lieu comme habituellement et la déchetterie communale reste ouverte durant cette période, selon l'horaire d'hiver.

VENTE DES SAPINS DE NOËL

Monsieur le Syndic annonce que la traditionnelle vente des sapins de Noël sera à nouveau organisée par la Commune le samedi 17 décembre 2011, de 10 heures à 12 heures, au bâtiment des services communaux. De plus, le Service de forêts vend du bois de feu coupé, prêt à l'emploi, à des prix très concurrentiels. En cas d'intérêt, il appartient de s'adresser au Service forestier ou au Secrétariat communal.

TELETHON

Monsieur le Syndic relève que le traditionnel Téléthon a été organisé par le Corps des sapeurs-pompiers le samedi 3 décembre 2011 à l'endroit habituel et tient à remercier les membres du CSPi Grevîre pour la mise sur pied cette manifestation.

FIXATION DE LA TAXE NON-POMPIERS POUR 2011 ET 2012

Monsieur Claude Cretton, Vice-Syndic en charge du dicastère du Feu, indique que le Règlement organique du service de défense contre l'incendie a été approuvé par l'Assemblée communale du 3 mai 2010. Le contenu de l'article 8 du Règlement précise : 1) les hommes et les femmes soumis à l'obligation de faire le service et qui ne sont pas incorporés paient une taxe d'exemption annuelle de Fr. 250.- au maximum, 2) la taxe est déterminée de manière à permettre la couverture des frais du CSPi Grevîre, qu'elle est calculée par les communes et adaptée en fonction des besoins et 3) la taxe d'exemption pour les étudiants et apprentis (dès 20 ans) est de Fr. 50.-, ceci jusqu'à la fin de l'année des 25 ans. La taxe pratiquée jusqu'en 2010 était de Fr. 200.-. Au vu des budgets 2011 et 2012, le Conseil communal a décidé de fixer cette taxe à Fr. 175.-, ce qui permet une couverture pour le budget Feu de 98% pour 2011 et 88% pour 2012.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) : RESULTAT DU SONDAGE 2011

Monsieur Fernand Vial, Conseiller communal en charge de ce dicastère, relève que durant le mois de novembre 2011, il a été procédé à un nouveau sondage ciblé auprès des familles

brochoises potentiellement concernées par un AES, afin de quantifier l'intérêt pour un tel accueil. Les résultats ont révélé un taux de participation 60 %. Il en est ressorti un intérêt particulier pour les tranches horaires de midi et de l'après-midi après la fin de l'école. Dès lors, la Commune, conformément à la loi sur l'AES, va étudier la mise en place d'une telle structure. Celle-ci se traduira par la création d'une Association de parents qui chapeautera le dossier.

Madame Delphine Etienne-Tomasini prend la parole concernant ce dossier et tient, tout d'abord à remercier le Conseil communal d'avoir mis en place les pavillons scolaires pour la deuxième enfantine, bâtiments ludiques et bien adaptés dans lesquels les enfants ont plaisir à se rendre. Elle se dit ensuite soulagée des résultats du sondage sur l'AES et témoigne de l'urgence dans le domaine pour la rentrée scolaire 2012 déjà. Elle se met à disposition pour prendre part à l'Association qui devra être créée pour la gestion d'une telle structure et est persuadée qu'il ne sera pas difficile de trouver des parents motivés à participer au projet. De plus, elle souhaite savoir quelles sont les réflexions concernant les locaux que la Commune doit fournir, selon la loi. Elle relève, en outre, que le Canton a décidé récemment de soutenir financièrement la mise en place des AES dans les communes à raison de plusieurs milliers de francs.

Monsieur le Syndic relève effectivement que ce nouveau sondage a révélé un intérêt plus marqué qu'en 2009 au sein de la population ciblée. Le Conseil communal a ainsi décidé de remettre l'ouvrage sur le métier ; il faut également compter avec les enfants de Botterens, dont les familles ciblées ont été intégrées dans le sondage. Il confirme que la Commune est tenue de mettre à disposition des locaux, mais également de soutenir le projet ; la première démarche sera de former cette Association, dans le but de proposer le plus rapidement possible un AES pour notre Commune. Il faudra tout de même compter avec quelques désinscriptions au moment de l'engagement ferme des familles en raison du prix de l'accueil de leur-s enfant-s.

Madame Etienne-Tomasini ajoute encore que selon l'expérience vécue à Riaz, dont la Commune finance l'entier de l'AES, l'attrait de la population s'est intensifié au fil du temps ; une telle structure est également une garantie d'attractivité de la Commune pour les familles désireuses de s'installer à Broc.

REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL)

Monsieur Jacques Genoud, Conseiller communal en charge de ce dossier, annonce que la révision du PAL arrive dans sa phase finale. Les différents documents composant le PAL (plans des zones, Règlement communal d'urbanisme, plan directeur, etc.) ont été mis à l'enquête publique au printemps de cette année. Une dizaine d'oppositions ou d'observations ont été formulées. Les personnes ayant émis une opposition ou une observation ont été reçues par une délégation du Conseil communal dans le courant de l'été. Quelques adaptations des documents ont fait l'objet d'une nouvelle enquête publique cet automne. Il n'y a pas eu d'opposition ou de remarque complémentaire déposée lors de cette nouvelle procédure. Le Conseil communal a notamment inclut dans ces adaptations, la mise en zone d'intérêt général d'un secteur situé « En Fulet », pour permettre la réalisation de la centrale de chauffe du réseau de chauffage à distance. L'Exécutif va prochainement rendre ses décisions sur les diverses oppositions et observations formulées lors de la première enquête publique et transmettre l'ensemble du dossier à la Direction cantonale de l'aménagement du territoire, de l'environnement et des constructions pour approbation finale. La nouvelle réglementation en matière de construction est toutefois déjà applicable sous réserve des points concernés par les oppositions qui peuvent encore faire l'objet de recours auprès de cette Direction.

Les points suivants résultant de cette révision du plan d'aménagement local peuvent être relevés : a) le constat au début de la procédure, que selon les critères cantonaux, la Commune possédait trop de terrains non construits en zone à bâtir, avec comme incidence, l'obligation de restreindre la zone à bâtir existante ; heureusement, plusieurs constructions ont vu le jour au cours de ces dernières années, ce qui a permis en final, de conserver les surfaces existantes en zone à bâtir, sans toutefois pouvoir étendre la zone à bâtir à de nouvelles zones résidentielles ; b) cette révision a été l'occasion de remettre à niveau l'ensemble des documents du PAL, notamment avec l'entrée en vigueur en 2010, de la

nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC) ; c) le travail effectué s'est concentré également sur une simplification des types de zones à bâtir existante, et s'est orienté vers une densification des constructions et un habitat plus de type « collectif » ; d) il faut relever également l'affectation d'un secteur d'environ 20'000 m² (« Liaubon ») réservé aux activités industrielles et artisanales (à la sortie du village en direction de Charmey) ; e) au niveau de la planification à moyen terme, un secteur au lieu-dit « En Rosat » a été réservé pour un développement futur des constructions de notre village. Avec cette révision, le Conseil communal dispose ainsi d'un outil mieux adapté à la législation actuelle qui permettra de gérer le développement territorial de la Commune. Le constat a cependant été fait que de nombreuses contraintes comme par exemple, la topographie particulière du village, les zones de dangers naturels, les périmètres de protection ISOS, etc.) ne permettront pas un développement illimité du village et qu'il y a lieu d'utiliser avec parcimonie les terrains à disposition ; ceci, afin de laisser également une marge de manœuvre aux générations futures.

Pour ce qui est de la révision du PAL, le Conseil communal avait soumis lors de l'Assemblée communale de l'année passée, un investissement pour la réalisation de mesures de modération du trafic dans les quartiers de la « Fin-Derrey » et de la « Rue du Tir/Rue de Forcel ». Ces dernières sont actuellement en consultation auprès du Service cantonal des ponts et chaussées (SPC) pour examen préalable. La mise à l'enquête publique devrait avoir lieu dans le courant du printemps 2012 et leur réalisation devrait suivre dès leur approbation définitive.

Madame Isabelle Plancherel requière des renseignements sur l'avancement des travaux concernant les modérations de trafic sur la route de quartier de la « Fin-Derrey » et le croisement avec la Rue de Gruyères. Monsieur Genoud lui indique que ce secteur est compris dans les mesures de circulation actuellement soumises à l'examen préalable auprès du SPC, comme précédemment cité.

CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD)

Monsieur Laurent Comte, Conseiller communal en charge du dossier, annonce que la phase 1 du projet du CAD est pratiquement terminée. Le Conseil Communal a porté son choix d'emplacement pour le bâtiment sur le lieu-dit « En Fulet », à côté de l'ancien bâtiment de la gravière. Afin d'être certain de pouvoir l'y implanter, une mise à l'enquête de construction a été réalisée. Pour la phase 2 du projet, l'Exécutif a décidé de collaborer avec EBL, société bâloise ayant de solides références pour ce genre d'ouvrage. Les deux critères principaux qui ont décidé ce nouveau partenariat sont : un financement complet comprenant également le bâtiment et la gestion de la fourniture de la matière première par EBL. Les objectifs de cette collaboration sont les suivants : a) la réalisation du projet de chauffage à distance au bois, b) un prix de vente de l'énergie économique et stable, c) un projet dimensionné par rapport aux clients effectifs, c) la prise en considération de la STEP, de Nestlé ou autres, d) un concept pouvant prendre en compte une extension future, e) une exécution de la centrale de chauffage à bois du réseau CAD en étroite collaboration avec la Commune, f) une exploitation professionnelle et g) la satisfaction des clients. Le chef de projet a été nommé e en la personne de Monsieur Dominique Perritaz, atteignable au 079 540 19 50 ; toutes les informations utiles figureront sur le site Internet communal www.broc.ch.

Monsieur Partrick Bertschy se réfère au sondage réalisé par la Commune il y a quelques années au sujet du CAD et se demande pourquoi le Conseil communal a décidé de ne pas travailler avec le Groupe E, sollicité à l'époque. De plus, il relève que ce genre de dossier est soumis à la loi sur les marchés publics.

Monsieur Comte lui confirme que l'étude de faisabilité a effectivement été réalisée par le Groupe E ; à ce stade du dossier, il s'agit de préciser avec finesse les éléments du projet. Une offre a été demandée au Groupe E pour la suite du projet, mais elle n'a pas donné satisfaction au Conseil communal, contrairement à l'offre EBL. La principale différence est qu'EBL prend en charge la réalisation du bâtiment ; l'Exécutif n'était, en effet, pas à l'aise avec l'idée de financer cette dépense dont la totalité des citoyens en supporteraient la charge, alors qu'une partie seulement bénéficierait du CAD. Son but est également que la Commune soit un client du CAD au même titre que les citoyens concernés. Le deuxième

point ayant déterminé le choix vers EBL est la gestion de la fourniture du bois assurée totalement par EBL ; il s'agit d'une tâche non négligeable.

Monsieur le Syndic relève encore qu'aucun frais n'a pour le moment été engagé avec EBL ; dans le cas où le Conseil communal, au terme des phases prévues avec EBL, ne souhaite pas poursuivre le partenariat, il peut racheter les résultats des réflexions.

Monsieur Jean-Marc Horner prend également la parole au nom du Groupe E et annonce qu'une rencontre est prévue tout prochainement entre la Direction et l'Exécutif, désireuse de recevoir de plus amples explications sur son choix de ne pas poursuivre le dossier avec le Groupe E.

FUSION DES COMMUNES – SONDAGE EMIS PAR LE CANTON ET LES PREFECTURES

Monsieur Patrick Bertschy relève que le Conseil communal a dû prendre position sur le sondage en question récemment et souhaite en connaître la tendance. En effet, selon la presse, plusieurs communes seraient intéressées à fusionner avec Broc malgré ses paramètres spécifiques et pas forcément avantageux (taux d'impôt, etc.).

Monsieur le Syndic évoque l'approche effectuée à l'époque avec Botterens et Villarbeney qui n'avait débouché sur aucune fusion, les situations financières et les taux d'impôts ayant effectivement freiné l'élan de rassemblement. La Commune de Broc entretient des contacts avec celle de Gruyères (Corps de sapeurs-pompiers intercommunal) et présente un taux d'impôts proche de celui de Gruyères. Jusqu'alors, cette commune s'est plutôt dirigée sérieusement vers Le Pâquier en terme de fusion ; cette approche n'a également rien donné de concret. Aujourd'hui, selon les dires du Syndic de Gruyères, il semble qu'il soit d'avis d'opter pour une fusion des communes depuis Haut-Intyamont jusqu'à Gruyères. Pour l'heure, aucune discussion n'a été engagée entre Broc et Gruyères concernant une éventuelle fusion. Il faut également relever que Broc atteindra prochainement les 2'400 habitants et que l'élan des fusions lancé par le Canton concerne, en premier lieu, les petites communes. Le Préfet doit également établir un plan des fusions potentielles en Gruyères ; les résultats de ces réflexions seront certainement intéressants.

IMPASSE VUDALLA – QUARTIER DE LA PETIT-FIN : ROUTE DE DESSERTE

Monsieur Bernard Allemann est désireux de recevoir des informations sur la route en question, à savoir si et quand le Conseil communal entend clore définitivement ce dossier et réaliser la dernière étape des travaux.

Monsieur Jacques Genoud, Conseiller communal, a bon espoir que ce dossier soit prochainement finalisé. Les divers transferts de propriété devraient être effectués à court terme et les derniers travaux prévus pourront ensuite être réalisés, notamment le chemin piétonnier devant relier la route de la « Petite Fin » à celle de la « Vudalla ». Répondant à une question de Monsieur Allemann, il précise que la route actuelle de la « Petite Fin », d'une largeur de 3m, n'est pas prévue d'être modifiée. La bande de terrain située entre la route et la limite de propriété du domaine public communal est laissée actuellement à bien plaisir aux propriétaires voisins.

SECURITE DE LA SCENE DE LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il semble à Madame Myriam Scherly, pour la FSG Broc, que le propriétaire de l'Hôtel de Ville soit au bénéfice de dispositions particulières concernant la Grande salle, dans le contrat de vente de l'établissement ; elle se demande si l'entretien de la scène est compris dans ces clauses, car elle s'inquiète de la sécurité des usagers de la scène.

Monsieur le Syndic confirme que l'acte de vente comporte certaines spécificités en rapport avec la Grande salle. Il ajoute que la Commune paie quelque Fr. 2'500.- par année pour les frais de nettoyage de la salle des répétitions au sous-sol du bâtiment. De son point de vue, il est tout à fait légal de demander une sécurisation de la scène si nécessaire lors de la location de la Grande salle. Lors des manifestations comptant plus de 300 personnes dans la Grande salle, la Commune exige la mise en place d'un escalier supplémentaire pour une éventuelle évacuation. Madame Scherly sera renseignée d'ici à l'Assemblée de printemps 2012, sur les détails de ces dispositions accompagnant le contrat de vente de l'immeuble. Madame Scherly précise encore que la traditionnelle soirée de gym aura lieu en 2013.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, il est 21.55 heures lorsque Monsieur le Syndic lève la séance en remerciant toutes les personnes présentes, ainsi que celles qui prennent une part active au bon fonctionnement de la collectivité.

Il s'adresse, dans ce sens, également aux présidents et aux membres des différentes commissions communales, à l'ensemble du personnel communal, de la STEP et du Foyer « La Rose des Vents », ainsi qu'aux membres du Corps enseignant, à l'ensemble du Corps intercommunal des sapeurs-pompiers et aux responsables de la Protection civile, à l'administrateur de *LA VIE BROCOISE*, Monsieur Pierre Ammann, et toute son équipe, aux scrutateurs et scrutatrices, à l'huissier communal, Monsieur Philippe Pinget, pour la préparation logistique de l'Assemblée, à la Famille Gil pour la mise à disposition de la salle et les parts de pizza servies gracieusement après l'Assemblée, et à tous ceux qui œuvrent pour le bien-être du village et de la jeunesse, au travers de leur mandat, auprès de nos sociétés locales et de nos formations politiques.

Il ne manque pas de relever l'entente cordiale régnant entre le Conseil communal et l'Autorité paroissiale, dont il remercie sa Présidente, Madame Alexandra Deschenaux, ainsi que ses membres, pour leur travail.

Enfin, il remercie chaleureusement ses collègues de l'Exécutif pour leur efficacité et leur disponibilité, et souhaite aux participants à cette Assemblée un bon retour dans leur foyer, de très belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne année 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

La Secrétaire :

Stéphane Sudan



Anette Leuzinger